



Rachat de Direct Energie par Total

L'ambition commerciale de TOTAL doit s'accompagner d'une ambition sociale dans le cadre de règles communes du secteur de l'énergie

La CFE-CGC Energies demande au Gouvernement de réformer urgemment la loi NOME de 2010 afin d'appliquer les règles communes du secteur des industries électriques et gazières à tous les opérateurs de l'énergie au service de l'intérêt national et des ambitions de la transition énergétique.

Le groupe TOTAL vient d'annoncer le rachat de Direct Energie, troisième fournisseur d'électricité et de gaz naturel en France, pour un montant de 1,4 milliard d'euros (74 % du capital). Avec l'ambition commerciale d'acquérir 15 % du marché français (contre 7 % aujourd'hui détenu par Direct Energie), TOTAL fait donc un grand saut dans le champ professionnel des industries électriques et gazières qu'il convient de concrétiser par une aussi grande ambition sociale.

Alors que le groupe ENGIE vient de céder ses activités de gaz naturel liquéfié au groupe TOTAL et que EDF et TOTAL souhaitent sortir du capital du terminal méthanier de Dunkerque, cette prise de participation bouscule fortement le marché hexagonal de l'électricité et du gaz. Ce rachat devrait assurément plaire aux tenants du tout marché alors que l'énergie, et notamment l'électricité, ne sont pas des biens de consommation comme les autres.

TOTAL engage à grande vitesse sa transition énergétique du pétrole vers l'électricité et le gaz naturel et se pose désormais comme principal challenger des deux principaux groupes français EDF et ENGIE.

Cette annonce ne peut que susciter de fortes inquiétudes chez les salariés des commercialisateurs EDF et ENGIE quant à l'avenir des emplois en France, alors que ENGIE a déjà externalisé hors de France et hors d'Europe une part importante de son activité clientèle pour les particuliers. La concurrence se traduit ainsi aujourd'hui, en l'absence de règles sociales communes, par une destruction massive d'emplois en France, et ce sous le regard inactif du Gouvernement.

Pour la CFE-CGC Energies, cette partie de Monopoly ne peut se poursuivre ainsi sans des règles du jeu claires et un cadre social identique pour tous les opérateurs du secteur.

Contact presse : presse@cfe-energies.com

LA CFE ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS!

CFE-CGC ÉNERGIES
59 rue du Rocher
75008 PARIS
www.cfe-energies.com
presse@cfe-energies.com